

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL

N° 26B08

Séance du jeudi 03 septembre 2026

Président

M. Jean-Luc SOULAT

Membres présents :

MMES S. REBOUL SALZE, R. DULLAART.
MM. L. MIVELLE, L. COMTET, R. ARNOULD, C. CROS, A. CHUARD,
M. CHANEL.

Membres ayant donné
procuration :

M. P-A. REY à M. C. CROS.

Membres absents excusés :

/

Membres absents :

/

Membres en exercice :

10

Quorum :

6

Présents :

9

Votants :

10

Date de la convocation :

27 août 2026

Secrétaire de séance :

Monsieur Michel CHANEL

Objet de la délibération :

SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE
SPECTACLES SOUTIEN A LA COMMUNICATION
« TRI/RECYCLAGE »

Accusé de réception en préfecture
0012240167201000532614911
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23C36 du Comité syndical en date du 29 juin 2023, portant adoption du règlement d'attribution des subventions « communication et animation »,

Vu le Règlement d'attribution de subventions en matière de communication et d'animation pour promouvoir la prévention, le tri et le recyclage des déchets sur le territoire du SIVALOR,

Considérant les demandes de subvention suivantes :

Date du spectacle	Structure	Nb	Nom du spectacle	Compagnie	Coût € HT	Subvention (50%)
06/02/2026	École élémentaire Louis Armand OYONNAX	1	Son vrai visage	SLT production	595,00 €	297,50 €
05/02/2026	École du centre SAINT PIERRE EN FAUCIGNY	1	Son vrai visage	SLT production	595,00 €	297,50 €
02/02/2026	École élémentaire du centre Divonne les Bains	2	Son vrai visage	SLT production	952,00 €	476,00 €
02 et 03/04/26	Commune de Valleiry	2	Elémentaire mon cher Ratson	Adhoc	2580,00 €	1290,00 €
22/04/2026	Centre de loisirs municipal - Valserhône	1	Lombric fourchu casse la graine	ARTOUTAI	700,00 €	350,00 €
22/04/2026	Commune de St Julien en Genevois	1	Lombric fourchu casse la graine	ARTOUTAI	700,00 €	350,00 €
19/05/2026	Sou des écoles Le Poizat-Lalleyriat	1	Lombric fourchu casse la graine	ARTOUTAI	700,00 €	350,00 €
25/05/2026	Annemasse Agglo	2	Lombric fourchu casse la graine	ARTOUTAI	900,00 €	450,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20260903-26B08-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Subventions pour l'organisation de spectacles soutien à la communication « Tri/Recyclage »

20/05/2026	SAJES Archamps	2	Lombric fourchu casse la graine et sauve ta planète	ARTOUTAI	900,00 €	450,00 €
------------	----------------	---	---	----------	----------	----------

Monsieur le Vice-président délégué à la Prévention et à la sensibilisation rappelle que le Règlement d'attribution des subventions en vertu duquel ces transports sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 50% de leur coût HT.

Il est ainsi proposé au Bureau syndical d'accorder les subventions comme présenté ci-dessus.

Les crédits sont prévus au chapitre 65 du Budget Annexe Valorisation matière.

LE BUREAU SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder les subventions comme présenté ci-dessus.

DIT que les crédits sont prévus au chapitre 65 du Budget annexe Valorisation matière.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
M. Jean-Luc SOULAT



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.